



## Congé payé imposé journée solidarité

-----  
Par Palindrome

Bonjour,

Petite question sur ce sujet:

Le vendredi 26 mai en fin de journée, notre manager a envoyé un message groupé aux employés disant que la boîte serait "Off" le lundi de pentecôte.

Pas de problème jusque là, mais aujourd'hui on vient de comprendre en regardant nos fiches de paie que tous les employés ont eu un congé payé imposé pour ce jour.

Est-ce que c'est bien en règle ? Je ne connais pas bien ce qui peut être fait vis-à-vis du jour de solidarité.

Merci et bonne journée !

-----  
Par janus2

Bonjour,

Non, l'employeur ne peut pas imposer la prise d'un jour de congé pour la journée de solidarité.

Si la journée de solidarité était fixée au lundi de Pentecôte dans votre entreprise, les salariés auraient du avoir la possibilité de travailler ce jour là. Ils pouvaient prendre un jour de congé pour ne pas travailler, mais cela nécessitait leur accord.

-----  
Par kang74

Bonjour

Non l'employeur peut proposer mais pas imposer de prendre un jour de CP .

Il peut par contre prendre un jour de RTT ou vous faire 7 heures de plus dans la semaine pour la journée de solidarité, qui est obligatoire pour vous .

-----  
Par Palindrome

Merci beaucoup pour ces informations.

Je ne compte pas agir (j'aurai sûrement pris un jour de congé de mon côté), mais dans ce genre de situation, que peut-on faire ?

-----  
Par kang74

Que peut on faire à quel niveau ?

Vous pouvez rappeler à votre employeur qu'il ne peut pas vous prendre un jour de CP sans votre accord si c'est pour compenser les heures de la journée de solidarité( par contre il peut vous poser des CP en respectant un délai de prevenance de 1 mois), mais qu'il est libre de vous faire 7 heures en plus quand il veut ou de vous faire travailler un jour férié à sa convenance dans l'année .